

LE PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Vous pouvez régler vos factures à distance en toute sécurité

J'agis
avec
ENGIE

Le service



Un paiement rapide et simple :

Le paiement de votre facture est possible à distance avec votre carte bancaire.

Ce mode de paiement, à la différence du prélèvement automatique, nécessite un dépôt de garantie, dont le montant est indiqué dans vos Conditions Particulières de vente.

Les avantages



Une gestion simplifiée : quelques clics et votre transaction est enregistrée. Le service est accessible 24h/24* et 7j/7.



Un accès à l'historique des factures, en cas de création d'un Espace Client, avec possibilité de télécharger des duplicata sur une période de 5 ans.



Un service entièrement gratuit⁽¹⁾. Vous économisez les frais d'envoi du règlement.

LES MODALITÉS PRATIQUES

Comment payer sa facture à distance ?

> **Rendez-vous sur le site internet** : pro.engie.fr

Le paiement est possible sur notre site Internet en cliquant sur l'onglet Facture, puis « Payer votre facture », ou bien directement dans votre Espace Client.

> **Ou via le Service Vocal interactif, le numéro dédié au 09 77 405 405** (appel non surtaxé, du lundi au samedi de 8h30 à 19h00).

Vous devrez préalablement vous munir de la facture que vous souhaitez régler, et de votre carte bancaire.

* sauf période de maintenance.

(1) Hors coût de connexion à Internet, à la charge du Client.